

Résultat de concertation sur le plan « Bienvenue en France » : l'UNEF demande l'abandon de l'augmentation des frais d'inscription !

Suite à l'annonce du plan « Bienvenue En France » et de l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s ne venant pas de l'UE, le Gouvernement a ouvert une concertation avec les acteur·trice·s du monde universitaire. A la suite de cette concertation, un rapport reprenant des pistes évoquées lors des différentes réunions a été rendu le 18 février 2019 à la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal.

<u>Une concertation n'abordant pas le sujet de la hausse des droits d'inscription des étudiant·e·s</u> <u>étranger·è·s hors Union européenne</u>

Depuis plusieurs semaines, les étudiant-e-s sont mobilisé-e-s contre la hausse des droits d'inscription pour les étudiant-e-s étranger-e-s hors UE, qui va opérer un tri social et discriminatoire à l'entrée de nos universités. L'ensemble de la communauté universitaire s'oppose à l'application de cette mesure qui fait reposer le désengagement financier de l'État sur les étudiant-e-s étranger-e-s. Plus de 24 établissements ont exprimé dans leurs conseils d'administration leur refus d'appliquer cette mesure à la rentrée 2019. Le rapport précise par ailleurs que « la hausse différenciée des droits d'inscription a très majoritairement suscité de vives oppositions ». Pourtant, cette mesure n'était pas à l'ordre du jour des discussions. Si bien que le rapport relate la demande d'une nouvelle concertation sur cette mesure. Si l'accueil des étudiant-e-s étranger-e-s doit être amélioré, l'UNEF rappelle qu'il ne pourra pas l'être réellement tant que le Gouvernement maintiendra la mise en place de frais différenciés.

Des propositions qui ne répondent pas aux attentes des étudiant·e·s

Certaines propositions faites dans ce rapport sont positives, comme l'exclusion des doctorant-e-s du champ d'application de la mesure. Néanmoins, celles-ci sont largement insuffisantes dans l'ensemble. En effet, faciliter l'exonération des frais d'inscription par les universités ne fait que reporter la responsabilité de l'État sur les universités et ne va qu'accentuer la concurrence entre les établissements qui n'auront pas tous les moyens d'exonérer à la même hauteur.

De plus, alors que la précarité ne cesse de progresser, et de façon plus prégnante pour les étudiant·e·s étranger·è·s qui vivent une triple précarité à la fois sociale, pédagogique et administrative, il est urgent de prendre des mesures ambitieuses et efficaces pour faciliter l'arrivée des étudiant·e·s étranger·e·s en France et leur séjour. Loin d'être satisfait·e·s par ce rapport, nous continuerons à nous mobiliser face à cette mesure injuste.

Nous revendiquons:

- L'abandon de l'augmentation des frais d'inscription
- Une facilitation des procédures administratives (assouplissement des justificatifs financiers et d'hébergement, gratuité de la demande de titre de séjour, uniformisation des tests de langue française et mise en place de préparations au test)
- La mise en œuvre effective du titre pluriannuel de séjour dès la première année universitaire et de manière automatique
- Une augmentation du nombre de vœux et de places sur la plateforme de Campus France et permettre l'accès à la procédure complémentaire de Parcoursup
- La suppression du critère de nationalité dans l'accès à l'ensemble des aides sociales et des résidences attribuées par les CROUS

Contact :
Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55 .45.28
presse@unef.fr / eabanda@unef.fr